

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} juillet 2021**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MISCHLER, JOLY et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, KUHN, LORIN,
MICHEL A, MICHEL F, ROYER

Absente excusée : Mme LOCU-CHARLIER

Date de la convocation : 25/06/2021

Madame Annabelle VILQUIN est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MAI 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

Monsieur le maire indique que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour : Prêt relais et motion de la Fédération Nationale des communes forestières.

II – DELIBERATIONS

1- Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs avenants au marché de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux concernant les lots suivants :

N° du lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Nombre d'avenant	Montant HT
LOT 3	Menuiseries extérieures	GOYARD Thierry	Avenant n° 3	1 200.00 €
			Avenant n° 2	612.00 €
LOT 4	Menuiseries intérieures	JURA MENUISERIE	Avenant n° 4	- 612.81 €
LOT 5	Platrerie Peinture	REVERCHON	Avenant n° 2	- 25 977.83 €
LOT 7	Electricité	EURL PERNOT 3E	Avenant n° 2	5 879.00 €
LOT 10	sols souples	BONGLET	Avenant n° 3	900.00 €

Correction de la
Délibération du 26/11/20

Les avenants sont approuvés à l'unanimité.

2- Décision modificative budget commune

Monsieur le maire rappelle que la commune a sollicité le cabinet Roux Architecte pour une étude concernant la mise en accessibilité de la Maison du Bief, afin de mandater les frais d'honoraires et le diagnostic amiante, il est nécessaire de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022	Dépenses imprévues	1 299.00 €	
TOTAL D022	Dépenses imprévues	1 299.00 €	
D 2121	Plantations	6 282.00 €	
D2184	Mobilier de bureau	2 954.00 €	
TOTAL D 21	Immobilisations corporelles	9 236.00 €	
D 2031	Frais d'études		10 535.00 €
Total D20	Immobilisations corporelles		10 535.00 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3- Décision modificative N° 1 – BUDGET EAU

Monsieur le maire informe que pour régulariser le budget, il est nécessaire d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020	Dépenses imprévues	2.06 €	
TOTAL 020	Dépenses imprévues	2.06 €	
D 1391	Subventions d'équipements		2.06 €
TOTAL D040	Opérations d'ordre entre section		2.06 €
R 777	Quote-part des subv d'inv...		2.06 €
TOTAL R042	Opérations d'ordre entre section		2.06 €
R701141	Redev pollution domestique	2.06 €	
TOTAL R70	Ventes prod fab, prest serv ,mar	2.06 €	

Le Conseil municipal approuve la décision modificative.

4- Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance proposé par le département

Monsieur le maire rappelle que le dispositif Dotations de Solidarité des Territoires – Relance, a été mis en place par le département avec le soutien de la Communauté de Communes, pour relancer l'activité des artisans locaux.

Monsieur le Maire propose plusieurs projets de travaux pouvant bénéficier de subventions :

Projet	Coût HT	Aide du Conseil départemental	Aide de la Communauté de Communes	Autofinancement
Aménagement extérieur de l'appartement communal au rez-de-chaussée				
TOTAL	4 773.09 €	1 591.03 €	1 591.03 €	1 591.03 €
Rénovation mur de soutènement bâtiment mairie	5 292.00 €			
Pose de tablettes aux fenêtres des logements communaux	756.00 €			
TOTAL	6 048.00 €	2 016.00 €	2016.00 €	2 016.00 €
TOTAL DES TRAVAUX	11 221.09 €	3 607.03 €	3 607.03 €	3 607.03 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à demander les subventions pour les deux projets.

5- Recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation des effectifs à la rentrée de septembre, une personne serait ponctuellement nécessaire pour renforcer l'équipe du périscolaire (aide à la cantine, garderie, soutien des professeurs notamment en classe de maternelle...)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il est également proposé aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut équivalent au smic horaire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement d'un vacataire.

6- Prêt relais

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments il est nécessaire de réaliser un crédit relais pour le préfinancement de la TVA et des différentes subventions, Monsieur le Maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne.

Après avoir pris connaissance de la proposition, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 250 000.00 € à 0.40 % pour une durée de 2 ans.

7- Projet de contrat Etat ONF 2021-2025

A la demande de la Fédération des communes forestières, le conseil vote à l'unanimité la motion contestant l'augmentation de la participation des communes au financement de l'ONF à hauteur de 7.5 M€ en 2023 et de 10 M€ par an en 2024-2025.

III - DOSSIER EN COURS

Monsieur le Maire présente la démission de Monsieur Jean-Charles KUHNI du conseil municipal suite à son déménagement dans un autre département.

Suite à cette démission des postes à certaines commissions sont à pourvoir.

Madame VILQUIN est nommée rapporteur de la commission action sociale.

IV – QUESTIONS DIVERSES

En réponse à la question posée par M. FERREUX concernant la fibre, Monsieur le Maire précise qu'actuellement une entreprise effectue une étude des relevés d'informations sur le réseau et les chambres ORANGE, le déploiement de la fibre optique devrait se réaliser courant 2022.

Monsieur le Maire informe que le futur propriétaire de la dernière parcelle disponible sur le lotissement « Sous le Crêt » a reçu son accord pour son permis de construire, le notaire a été sollicité pour procéder prochainement à la vente du terrain.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité les services de la Communauté de Communes ainsi que la personne qui a réalisé la maîtrise d'œuvre sur l'extension du bâtiment afin d'anticiper l'éventuelle ouverture d'une 5^{ème} classe. L'Education Nationale nous a informé qu'elle ne prendrait sa décision qu'après la rentrée scolaire, ceci impliquant que les éventuels travaux ne pourront commencer avant cette date.

Cize, le 2 juillet 2021

Le Maire

Philippe WERMEILLE

